

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE

WorldSkills International

Dans le présent document, le masculin a été utilisé pour désigner des personnes en vue d'alléger le texte.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET APPLICATION

PORTÉE

WorldSkills souligne l'importance des compétences et valorise le rôle des travailleurs et des travailleuses qualifiés dans le monde entier. Les compétences spécialisées constituent la base de la vie moderne, car chaque élément de notre maison et de notre société est le fruit du travail de professionnels qualifiés. Ces personnes expérimentées et les systèmes de formation qu'ils représentent sont à l'origine de carrières, d'entreprises, d'industries et d'économies prospères.

Dans l'économie mondiale, une telle réussite s'appuie sur un développement social et économique durables. WorldSkills contribue à cette réussite dans six domaines d'intérêt : la recherche, la promotion des compétences, l'orientation de carrière, l'éducation et la formation, la coopération et le développement à l'échelle internationale et les concours de métiers.

WorldSkills reconnaît et approuve le rôle de modèle que jouent les membres, les représentants, les employés et les partenaires auprès des étudiants et des jeunes professionnels, qui proviennent de différents milieux culturels, sociaux et économiques. Chaque membre, partenaire ou collaborateur de WorldSkills doit en permanence honorer et respecter les valeurs et les politiques de l'organisation, qui sont réunies dans le Code d'éthique et de conduite.

- Le Code d'éthique décrit les fondements éthiques et les valeurs de WorldSkills.
- Le Code de conduite décrit la façon de promouvoir et d'assurer un comportement éthique dans les activités quotidiennes de l'organisation.
- Le Code, qui s'applique à toutes les activités de WorldSkills, y compris les relations internes et externes avec les collègues, les membres et les intervenants, établit des normes de conduite de base que doit respecter toute personne représentant WorldSkills ou la marque WorldSkills ou semblant représenter, par association, l'organisation à quelque titre que ce soit.
- WorldSkills concentre ses activités dans six domaines d'intérêt, qui comprennent chacun des plans d'action et des échéanciers particuliers.

APPLICATION

Tous les nouveaux documents et toutes les nouvelles politiques et procédures, dont les Règlements généraux du Mondial, doivent être conformes, sur le plan philosophique et opérationnel, aux normes du Code d'éthique et de conduite.

VISION

Améliorer notre monde grâce au potentiel des compétences.

MISSION

Mieux faire connaître et reconnaître le travail des professionnels qualifiés et souligner l'importance des compétences dans la croissance économique et la réussite personnelle.

POSITION

Un centre mondial d'excellence du développement des compétences

CODE D'ÉTHIQUE

Il énonce les fondements éthiques et les valeurs de WorldSkills et énumère les personnes et les entités concernées par le Code.

FONDEMENTS ÉTHIQUES ET VALEURS

Les principales valeurs de WorldSkills sont l'excellence, la diversité, l'équité, l'innovation, l'intégrité, le partenariat et la transparence.

Depuis plus de 65 ans, WorldSkills fait la promotion de l'excellence en organisant des concours de métiers, qui constituent son activité de base, et en favorisant l'instauration d'une culture du rendement fondée sur des valeurs. L'organisation préconise l'acquisition de compétences et l'adoption de normes de rendement élevées en tant qu'objectifs auprès de tous les membres de la société. Ces normes sont devenues une exigence minimale parmi toutes les personnes qui soutiennent ou représentent la marque WorldSkills et la raison d'être de l'organisation.

PORTÉE

Le Code s'applique à toutes les activités de WorldSkills, y compris les relations internes et externes avec les collègues, les membres et les intervenants, et établit des normes de conduite de base que doivent respecter les personnes représentant WorldSkills ou la marque WorldSkills ou semblant représenter l'organisation à quelque titre que ce soit. Il s'agit des personnes légitimement autorisées à assister à un Mondial ou à une assemblée générale de WorldSkills, par exemple, les membres du Conseil d'administration, les délégués des membres, les observateurs officiels, les observateurs, les représentants des commanditaires et des partenaires, les représentants du WorldSkills Champions Trust, les experts, les chefs d'équipes, les interprètes, les entraîneurs, les concurrents, les commanditaires, les partenaires, les bénévoles, les membres du Secrétariat et ceux du Secrétariat élargi, les organisateurs du Mondial, les membres des délégations soumissionnaires et les fiduciaires de la Fondation WorldSkills.

RESPECT DES DROITS DE LA PERSONNE

WorldSkills s'attend à ce que ses membres et ses partenaires appliquent les principes de comportement énoncés dans les documents ci-dessous :

- Déclaration universelle des droits de l'homme
www.ohchr.org/EN/UDHR/Pages/Language.aspx?LangID=frn
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques
www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx
- Déclaration de l'OIT relative aux droits et principes fondamentaux au travail
www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/
- Programme de développement durable de l'ONU à l'horizon de 2030
www.unfpa.org/fr/resources/transformer-notre-monde-le-programme-de-d%C3%A9veloppement-durable-%C3%A0-l%E2%80%99horizon-2030-0
- Campagne HeForShe d'ONU Femmes
www.heforshe.org

ENVIRONNEMENT

Un environnement sain et durable est vital pour tout être humain. WorldSkills s'est engagé à diminuer l'impact sur l'environnement dans son fonctionnement et ses activités. L'organisation véhicule des valeurs écologiques dans les processus et les relations de travail avec ses membres et ses partenaires de ses six domaines d'intérêt.

MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

WorldSkills est consciente qu'elle fait partie d'une communauté mondiale en pleine évolution et accepte ses responsabilités avec diligence et sans arrière-pensée. Elle reconnaît toutefois qu'elle est uniquement responsable des domaines sur lesquels elle exerce un plein contrôle. WorldSkills s'emploie à s'associer et à travailler en partenariat avec des organisations qui ont des valeurs et des normes semblables aux siennes, et elle s'efforce d'encourager d'autres entités à les adopter dans tous ses secteurs d'activité.

CODE DE CONDUITE

Il décrit la façon dont chacun doit promouvoir et assurer un comportement éthique dans les activités quotidiennes de l'organisation.

INTRODUCTION

Le Code de conduite définit clairement le comportement éthique du mouvement mondial de WorldSkills, tout en prenant en compte la diversité économique, sociale et culturelle de la communauté de l'organisation.

PORTÉE

Le Code s'applique à toutes les personnes qui représentent WorldSkills ou la marque WorldSkills ou qui semblent représenter WorldSkills à quelque titre que ce soit, par association. Il sert de guide au Conseil d'administration, au Secrétariat, aux représentants des membres et au personnel dans leurs activités quotidiennes, leurs relations et leurs prises de décisions. Toutes les personnes représentant la marque et le mouvement doivent respecter les normes les plus élevées d'intégrité et de responsabilité, agir conformément aux valeurs fondamentales et aux principes d'éthique de WorldSkills, et promouvoir et défendre ces valeurs et ces principes. Les membres et leurs représentants doivent être conscients qu'ils ont un rôle particulier à jouer dans la promotion du mouvement et de ses objectifs auprès de tous les intervenants.

Le Code occupe une place importante au sein du mouvement de WorldSkills, car il garantit un contexte d'amélioration permanente favorisant une culture basée sur l'intégrité, la transparence, l'équité, le partenariat et l'innovation.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE DE L'ORGANISATION

En tant qu'organisation constituée de membres, WorldSkills travaille en collaboration avec toutes les personnes, tous les pays, toutes les régions, des sociétés et des organisations à but lucratif ou sans but lucratif, des gouvernements et des entités internationales, tout en se conformant uniquement aux politiques et aux priorités de ses organes de gouvernance.

- Nous nous comportons d'une manière ouverte, honnête et responsable avec les personnes avec qui nous travaillons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.
- Nous accomplissons nos tâches d'une manière honnête, loyale et efficace, tout en respectant les droits de la personne et ceux relatifs à la profession et à la protection de la vie privée des membres et de nos collègues.
- Nous n'agissons pas de manière partisane et sectaire sur le plan politique dans notre travail.
- Nous réglons les différends d'une manière transparente et constructive, tout en respectant les droits de la personne et ceux relatifs à la profession et à la protection de la vie privée des personnes concernées, et nous dévoilons des renseignements seulement lorsqu'il s'agit de préserver l'intérêt du mouvement mondial.
- Nous ne tolérons aucun type de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, dans toutes nos activités.
- Nous n'acceptons pas les financements qui nous empêchent de traiter chaque question librement, entièrement, objectivement et dans l'intérêt de la marque de l'organisation.
- Nous ne tolérons aucune forme de corruption. Nous favorisons l'instauration d'une culture du rendement fondée sur des valeurs, dans le but d'inspirer et de perpétuer un sentiment de confiance chez les personnes avec qui nous travaillons.
- Nous consultons activement les membres qui sont directement touchés par l'élaboration et la mise en œuvre d'une nouvelle politique.
- Nous appliquons des normes d'intégrité très élevées lorsque nous nous engageons à l'égard d'un programme ou d'un service.

LIGNES DIRECTRICES PRATIQUES

NORMES DE CONDUITE DE BASE

WorldSkills est consciente que les personnes ont souvent un comportement différent en fonction du poste qu'elles occupent. Les normes décrites ci-dessous sont des normes de conduite de base. Elles sont façonnées en modèle par les membres du Conseil d'administration, les membres du Secrétariat et le personnel accrédité. Toutes les autres personnes représentant WorldSkills ou la marque WorldSkills peuvent ensuite les adapter en fonction de leur rôle ou situation à WorldSkills et aussi les utiliser comme références dans des situations de la vie quotidienne. Les membres, les intervenants et les partenaires sont encouragés à adopter ces normes de conduite dans leur propre milieu opérationnel.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général adhèrent aux sept principes de la vie publique définis par le Committee for Standards in Public Life¹. La définition de chaque principe a été adaptée au contexte de WorldSkills :

1. Désintéressement

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général agissent uniquement dans l'intérêt de la marque WorldSkills et non dans le but d'obtenir des bénéfices financiers ou matériels pour eux-mêmes, leur famille ou leurs amis.

2. Intégrité

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général ne doivent contracter aucune obligation pécuniaire ou autre envers des personnes ou des organisations de l'extérieur susceptibles de les influencer dans l'exercice de leur fonction officielle.

3. Objectivité

Dans l'exercice de leurs fonctions à WorldSkills, les membres du Conseil d'administration et le directeur général basent leurs décisions sur le mérite, y compris pour prendre des rendez-vous, attribuer des contrats et recommander quelqu'un pour une récompense ou une subvention.

4. Responsabilité

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général sont responsables de leurs décisions et de leurs actes devant les membres et les intervenants et se soumettent à tout contrôle afférent à leur fonction.

5. Ouverture

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général sont aussi ouverts que possible en ce qui concerne leurs décisions et leurs actes. Les raisons sous-tendant leurs décisions sont habituellement dévoilées, à moins que l'intégrité ou la confidentialité d'une personne, d'un membre ou d'un intervenant ne soit compromise.

6. Honnêteté

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général ont le devoir de déclarer tout intérêt privé lié à leur fonction à WorldSkills et de prendre des mesures pour régler tout conflit indirect d'une manière qui ne nuit pas à la marque WorldSkills.

7. Leadership

Les membres du Conseil d'administration et le directeur général doivent promouvoir et soutenir ces principes par le leadership et l'exemplarité.

¹ Connus sous le nom de « Nolan Principles » : www.gov.uk/government/publications/the-7-principles-of-public-life

SECRETARIAT

- Les membres du Secrétariat font preuve de respect et de considération avec quiconque en demeurant sensibles aux éléments constituant la diversité à WorldSkills, dont les origines culturelles, le sexe, la région, la religion, le handicap, la situation familiale et l'orientation sexuelle.
- Les membres du Secrétariat communiquent entre eux et se consultent ouvertement, collégalement et d'une manière qui les aide à assumer leurs tâches et leurs responsabilités loyalement et efficacement.
- Les membres du Secrétariat respectent la vie privée de leurs collègues lorsqu'ils sont amenés à gérer des renseignements personnels.
- WorldSkills consulte adéquatement tout membre du Secrétariat susceptible d'être concerné par une future décision.

PERSONNEL ACCRÉDITÉ

WorldSkills est consciente que les personnes occupant des postes au sein de l'organisation sont sélectionnées par les membres en fonction de leurs responsabilités nationales et de leur performance en équipe à un Mondial des métiers. Dans le cadre des activités de WorldSkills, ces personnes sont chargées de s'assurer que la préparation et le déroulement des concours sont conformes aux Règlements généraux du Mondial et au Code d'éthique et de conduite. Elles doivent faire preuve d'honnêteté, d'intégrité et de bienveillance à l'égard des concurrents et du personnel accrédité – tel qu'indiqué dans les serments.

Toute personne nommée ou accréditée qui essaie, d'une manière ou d'une autre, d'influer sur le résultat d'un concours ou d'en tirer parti en enfreignant le Code d'éthique et de conduite jette le discrédit non seulement sur sa personne, mais aussi sur son équipe, son pays ou sa région membre et WorldSkills. Un tel comportement peut contrecarrer sérieusement sa participation et celle du membre au concours, tant dans l'immédiat que dans les années venir. (Voir Conséquences, sanctions et mesures disciplinaires)

AUTRES ÉLÉMENTS DE CONDUITE

APPLICATION DE LA LOI

WorldSkills respecte les lois et les règlements de l'endroit où elle organise des activités, et veille à ce que le personnel ait suivi une formation adéquate pour réduire au minimum les risques sur le plan légal.

INTÉGRITÉ COMMERCIALE

WorldSkills s'emploie à être une bonne entreprise citoyenne et assume ses responsabilités envers les sociétés et les collectivités dans lesquelles elle organise des activités.

INDÉPENDANCE FINANCIÈRE

WorldSkills n'accepte aucuns fonds susceptibles de nuire à son indépendance, à sa réputation ou à sa mission. Pour cela, WorldSkills applique les mesures suivantes :

- L'organisation accepte des ressources seulement des donateurs qui partagent les mêmes objectifs et valeurs qu'elle;
- Elle s'efforce de maintenir un équilibre entre les ressources reçues des différentes entités : secteur public, secteur privé, fondations, organismes de bienfaisance et particuliers;
- Elle sollicite un grand nombre de donateurs dans les catégories mentionnées ci-dessus;
- Elle n'accepte pas les ressources assujetties à une condition ou à une contrainte, par exemple, l'obligation de ne pas agir de manière indépendante, d'entreprendre des activités contraires à sa mission ou de s'abstenir d'entreprendre des activités conformes à sa mission.

ACCUEIL, CADEAUX, INTÉGRITÉ CULTURELLE ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- WorldSkills est consciente que l'hébergement et l'accueil peuvent avoir une signification et une interprétation différentes d'un endroit à l'autre. Lorsque l'évènement comprend des réceptions et des repas, l'organisation respecte les coutumes de l'hôte, mais elle préconise une planification économiquement prudente et modeste.
- WorldSkills reconnaît et loue l'excellence dans les arts du spectacle, car elle correspond à celle qu'elle-même prône dans ses propres évènements. Les efforts déployés dans ce domaine pour atteindre l'excellence correspondent à la culture du travail que l'organisation s'emploie à promouvoir. Ainsi, en matière de planification, WorldSkills privilégie ce type d'activités, qui met en valeur le talent et l'accomplissement des exécutants, plutôt que des marques de considération exagérées ou extravagantes à l'endroit du public.
- WorldSkills est consciente que l'échange de cadeaux revêt une grande importance dans la culture de nombreux membres, car il entretient les relations et constitue une preuve de respect mutuel. Elle accepte cette pratique, à condition que l'échange de cadeaux ait lieu dans le cadre d'un échange individuel entre des personnes et qu'il soit modeste et représentatif de la culture du donateur, par exemple, des témoignages d'amitié professionnelle entre des experts pendant un atelier.
- La distribution massive de cadeaux à de grands groupes ou aux participants d'une réunion est fortement déconseillée.
- L'offre de cadeaux coûteux, d'un accueil luxueux, de repas, de bons ou promesses de voyage ou d'un hébergement, qui vise ou viserait à obtenir une faveur ou à influencer sur une décision, est strictement interdite, quelle que soit la situation.
- WorldSkills exige une conduite intègre et l'emploi de pratiques équitables dans tous ses secteurs d'activité, conformément au présent Code d'éthique et de conduite, et s'attend à un comportement identique de la part des entités avec qui elle entretient des relations.
- WorldSkills ne tolère aucune forme de corruption, tant avérée qu'apparente.

GESTION DES RISQUES ET PROTECTION DES DONNÉES

- WorldSkills met en œuvre des stratégies de gestion des risques dans tous ses secteurs d'activité ainsi que des procédures pour protéger et faire respecter l'intégrité et la réputation de la marque.
- WorldSkills établit ses propres normes sur l'intégrité des données et se conforme aux principes pertinents de protection des données de chaque pays hôte.

CONSÉQUENCES, SANCTIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES

Tout représentant de WorldSkills responsable d'une infraction délibérée, préméditée ou flagrante aux normes de comportement mentionnées dans le présent document peut se voir imposer un ensemble de sanctions ou de mesures disciplinaires.

Le Conseil d'administration est autorisé à déterminer, directement ou par l'intermédiaire de ses représentants, les éléments suivants :

- la sanction ou la mesure disciplinaire à appliquer
- la ou les dates d'entrée en vigueur de la sanction ou de la mesure disciplinaire
- la durée de la sanction ou de la mesure disciplinaire.

Dans tous les cas, les représentants du Conseil d'administration fonderont leur opinion sur des « preuves irréfutables », et leurs décisions seront encadrées par ces principes d'éthique et ceux de la justice naturelle. De plus, ils s'emploieront en permanence à évaluer équitablement la responsabilité collective et la justice individuelle.

Il existe plusieurs types de sanctions ou de mesures disciplinaires s'appliquant à diverses situations. Voici quelques exemples :

- un blâme écrit ou verbal
- l'interdiction temporaire de participer à un concours, à une activité ou à une assemblée générale

- l'exclusion d'un concours, d'une activité ou d'une assemblée générale
- l'application d'une sanction financière à un membre
- le retrait de certains – sinon tous – privilèges de membre
- l'exclusion d'un processus d'appel d'offres
- la présentation d'une recommandation d'expulsion d'un membre à l'assemblée générale (référence : Constitution 4.6) en cas d'infraction très grave

Le Conseil d'administration peut déléguer son autorité de déterminer les mesures disciplinaires et les sanctions au Comité d'éthique ou mettre sur pied un autre comité d'éthique et lui déléguer cette autorité, tout en délimitant le champ d'autorité et le pouvoir de recommander.

INSTANCES ACTUELLES

Les infractions (présumées) aux Règlements généraux du Mondial liées aux concours sont traitées par le Comité des concours.

Les infractions (présumées) au Code d'éthique et de conduite liées aux concours commises pendant le Mondial qui ne sont pas visées par les Règlements généraux du Mondial sont traitées par le Comité d'audience.

Les infractions (présumées) au Code d'éthique et de conduite (y compris celles qui sont commises pendant le Mondial, mais qui ne sont pas liées aux concours) sont traitées par le Conseil d'administration ou le Comité d'éthique.

MODIFICATIONS

Le Conseil d'administration examine le présent document avant chaque assemblée générale afin de s'assurer qu'il est encore actuel et pertinent. Toute modification recommandée est soumise à l'assemblée générale aux fins de ratification.